

## Assemblée plénière du Cnis du 4 février 2020

### Synthèse

Patrice Duran a ouvert la séance en précisant que cette assemblée plénière accueille un nouveau Conseil, renouvelé par l'arrêté du 9 août 2019 publié au journal officiel du 30 août 2019 et a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres :

- Delphine Vessillier représentant la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), Yves Lacaille, au titre de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL), Timothée Waxin, représentant la Fédération bancaire française (FBF), Michel Boulant, représentant l'Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat, Gilbert Guignand, représentant l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Jean-Luc Léger, au nom de l'Assemblée des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) de France, Gabrielle Fack, professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine, et Jérôme Deauvieu, professeur à l'École Normale Supérieure, représentant les chercheurs, Annaïg Abjean, de l'association ATD Quart Monde, Jean-Yves Mano, président de l'association CLCV (Consommation, logement, Cadre de Vie), représenté par sa suppléante, Yasmina Héligon, Charles Braine, administrateur de France nature environnement (FNE).

Enfin, en qualité de représentants des associations des journalistes : Marie Dancer, pour l'association des journalistes économiques et financiers (Ajef) et Alain Ruello pour l'association des journalistes de l'information sociale (Ajis).

Parmi ces membres, Delphine Vessillier, Michel Boulant, Jean-Luc Léger, et Gabrielle Fack ou Jérôme Deauvieu, en fonction des sujets plusieurs font également partie du bureau du Cnis.

Ce nouveau Conseil, en place pour les 5 années qui arrivent, s'inscrit dans la même temporalité que le moyen terme 2019-2024, dont le Conseil, dans son ancienne configuration, avait adopté en janvier 2019 les avis qui constituent la feuille de route du Cnis pour les 5 prochaines années.

La première assemblée plénière du conseil renouvelé, axée sur l'accueil des nouveaux membres s'est déroulée en deux parties. La matinée s'est concentrée sur l'esprit même de l'assemblée plénière et l'après-midi a traité du thème de l'émigration comme illustration de l'utilité de la statistique publique dans les politiques publiques.

La matinée a commencé par un rappel du rôle, de l'organisation et de l'activité du Cnis, présenté par Isabelle Anxionnaz. Puis une table ronde de témoignages sur les apports du Cnis a réuni deux membres du bureau, Roxane Silberman et Nicolas Prokovas, deux

présidents de commission, Pierre-Yves Geoffard et Anne-Laure Delatte, une rapporteure de commission, Béatrice Sédillot, un président de groupe de travail, Jean-René Brunetière et le directeur général de l'Insee, Jean-Luc-Tavernier.

Les témoignages de ces différents acteurs ont ainsi mis en évidence un consensus sur le bon fonctionnement de la concertation assurée par le Cnis entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique. Ils ont souligné l'utilité et la valeur de cet espace d'expression organisé, qui met les sujets en connaissance commune, pour contribuer à la qualité et la pertinence des statistiques publiques, à partir d'exemples concrets *issus de leur expérience* : l'ouverture des données aux chercheurs, la contribution des débats à la question du territoire, la création du service statistique ministériel du ministère de l'Intérieur (SSMSI), la facilitation de l'appropriation de la statistique financière par le citoyen, les débats nombreux autour de la mesure du chômage en 2008 étayés par les recommandations du rapport de groupe de travail présidé par Jean-Baptiste de Foucauld, qui ont été traduites concrètement par les producteurs, la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable définis par l'ONU.

Parallèlement, plusieurs axes de progrès ont été évoqués : la prise en compte des besoins des utilisateurs nationaux dans le fonctionnement de la statistique européenne, un allègement des ordres du jour des commissions thématiques, dont il a été par ailleurs souligné le grand intérêt des sujets qui y sont traités, l'évolution du site Internet du Cnis en plate-forme d'échange entre les producteurs et les usagers potentiels de statistiques, la priorisation des travaux du point de vue des utilisateurs, en accompagnement des nouvelles demandes, la prise en compte des enjeux de diffusion et de communication statistique au sein du Cnis dans le cadre de l'évolution du marché de l'information, la participation à l'évolution du système statistique public et au périmètre de la statistique publique dans le contexte d'une accessibilité accrue aux données en rendant visibles les statistiques documentées et de qualité.

La matinée s'est achevée par la validation et le vote des avis émis par les commissions thématiques au cours de l'année 2019. Françoise Maurel a rappelé préalablement que les textes proposés ont été élaborés en trois étapes. Après une adoption collégiale à l'issue du traitement approfondi du point auquel ils se réfèrent lors des commissions thématiques, les avis sont soumis dans leur ensemble au Bureau du Cnis de décembre avant d'être communiqués aux membres du Conseil début janvier pour recueillir les demandes éventuelles d'amendement. Les vingt avis soumis n'ont fait l'objet d'aucune demande d'amendement avant la séance. Une demande est formulée en réunion, formulée par Yvon Serieyx, représentant l'UNAF, portant sur l'avis n°1 de la commission Démographie et questions sociales, dans lequel il demande de rajouter dans le paragraphe relatif aux populations spécifiques la mention des enfants orphelins. Cet amendement étant approuvé, les avis sont adoptés à l'unanimité.

Enfin, l'assemblée plénière s'est conclue par une conférence de François Héran, professeur au Collège de France sur l'histoire des statistiques publiques sur l'immigration et les enjeux actuels de leur usage dans l'action publique.